

Un tarif unique pour la cantine des collèves

Le Conseil général a décidé d'uniformiser les tarifs de restauration des collèves publics des Hauts-de-Seine dans un souci d'équité.

Les tarifs ont été lissés progressivement selon un parcours individualisé pour chaque collève. Cette convergence a débuté en 2010 pour atteindre un **tarif unique de 4 €** en 2013.

À titre de comparaison, le tarif dans les collèves parisiens est de 5 €

Tous frais confondus, le coût de fabrication d'un repas se situe entre 8 et 10 €. Le Conseil général assume déjà le différentiel entre le coût réel du repas et le tarif appliqué aux familles.

Cet effort est encore augmenté par **l'aide à la demi-pension pour les familles les plus modestes**. Près d'un million d'euros a été alloué en 2012 par le Conseil général. L'aide aux familles les moins favorisées a été amplifiée : aujourd'hui l'aide maximale à la demi-pension appliquée aux familles ayant les revenus les plus modestes (avec un taux de réduction de 85%) conduit à un tarif unique départemental de **0,60 €**.

Les familles peuvent bénéficier d'une aide à la demi-pension à la condition que l'enfant soit inscrit dans un collève public ou un collève privé sous contrat. Aucune condition d'âge n'est exigée.

Il faut faire la demande directement au chef d'établissement dès la rentrée scolaire et avant la fin du premier trimestre de l'année scolaire, accompagnées des documents justificatifs des ressources.

[En savoir plus](#) ^[1] sur la restauration scolaire des collèves sur le site du conseil général des Hauts-de-Seine :

<http://www.hauts-de-seine.net/education-jeunesse/restauration-scolaire/la-restauration-collective-dans-les-colleges/> ^[1]

categories:

[Hauts-de-Seine](#) ^[2]

[Tweet](#) ^[3]

Monday, 7 January 2013

Source URL (retrieved on 07/02/2020 - 11:03): <http://patrickdevedjian.fr/un-tarif-unique-pour-la-cantine-des-coll%C3%A8ges/336>

Links:

[1] <http://www.hauts-de-seine.net/education-jeunesse/restauration-scolaire/la-restauration-collective-dans-les-colleges/>

[2] <http://patrickdevedjian.fr/blog/hauts-de-seine>

[3] <http://twitter.com/share>